

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mercredi 19 juin 2024 à 19h00 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Martine Labrosse, Guy Bruneau, Jean-Pierre Allard et Stéphane Roussy en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

2024-06-08

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Marie-Claude Labelle
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour
2. Adoption des états financiers 2023
3. Nomination de l'audit pour l'année 2024
4. MTQ – Compensation distribuée aux municipalités
5. Levée de la séance

Adoptée

2024-06-09

2. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2023

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter les états financiers pour l'année 2023 préparés, déposés et présentés par madame Anick Millaire, CPA auditrice de la firme Mayer Millaire et associés CPA inc.

Adoptée

2024-06-10

3. NOMINATION DE L'AUDIT POUR L'ANNÉE 2024

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la nomination de Mayer Millaire et Associés CPA inc. pour l'audit de l'année 2024.

Adoptée

2024-06-11

4. MTQ – COMPENSATION DISTRIBUÉE AUX MUNICIPALITÉS

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 167 386 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales Régions et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'attester la véracité des frais encourus de 270 726 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2023 sur des routes locales de niveau 1 et 2, incluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

2024-06-12

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h20.

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire